

13.4- LES VICTIMES SOUMISES À UNE EXPLOSION

A- Généralités

Une explosion est un phénomène physique au cours duquel des gaz sous pression et à haute température sont libérés en un temps extrêmement court. Cette libération brutale et soudaine d'énergie génère une augmentation de la pression atmosphérique environnante. Cette très haute pression se transmet au milieu ambiant dans toutes les directions sous la forme d'une onde de choc.

On appelle « effet de souffle » ou encore « blast » un traumatisme engendré par une onde de choc, secondaire à une explosion.

L'explosion initiale, l'onde de choc générée ainsi que son déplacement dans le milieu ambiant sont responsables de mécanismes lésionnels différents.

Une même victime peut être soumise à tout ou partie de ces mécanismes en fonction de son éloignement de l'origine de l'explosion :

- Le blast primaire :

Ce sont des lésions provoquées par l'onde de choc. Elles peuvent se produire à l'air libre, dans l'eau ou au contact de surfaces solides.

- Le blast secondaire : (criblage)

Ce sont des lésions induites par la projection de matériaux sur la victime, en raison du déplacement d'air généré par l'explosion (souffle).

Le blast tertiaire : (traumatique)

Ce sont des lésions provoquées par la projection de la victime elle-même si le souffle est très puissant.

Le blast quaternaire :

Ce sont des lésions induites par l'explosion elle-même, par brûlure externe ou des voies aériennes, par intoxication due aux fumées ou aux produits chimiques.

CONDUITE À TENIR

En parallèle de la réalisation d'un bilan complet et des gestes de secours adaptés, la conduite à tenir impose de :

- Assurer la sécurité de la zone, dégager la ou les victime(s) si nécessaire.
- Regrouper les victimes en un point et appliquer les principes de prise en charge de nombreuses victimes.
- Examiner la ou les victime(s) et réaliser les gestes de secours qui s'imposent.
- Demander un avis médical pour toute personne exposée au souffle.
- Surveiller attentivement les victimes dans l'attente d'un relais.

